

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

PIERRE EXPANSION

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 12 480 000 €
Siège Social : 24, rue Jacques Ibert - 92300 LEVALLOIS PERRET
342 833 472 RCS NANTERRE

Avis de convocation

La société Cofigest forestière trinité, agissant en qualité de gérant de la société Pierre expansion a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le :

Mardi 19 juin 2007 à 14 heures 30

24, rue Jacques Ibert - 92300 LEVALLOIS PERRET

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la société de gestion sur l'exercice 2006.
- Rapport du conseil de surveillance.
- Rapports du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice 2006, quitus à la société de gestion.
- Affectation du résultat de l'exercice 2006.
- Valeurs de la part.
- Renouvellement du mandat de l'expert immobilier.
- Autorisation de vente d'actifs.
- Rémunération du conseil de surveillance.
- Nomination d'un membre au conseil de surveillance.

PROJET DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve les comptes de l'exercice 2006 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2006 à la société de gestion, COFIGEST FORESTIERE TRINITE.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus au conseil de surveillance pour sa mission d'assistance et de contrôle pour l'exercice 2006.

Quatrième résolution

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.214-76 du code monétaire et financier et le rapport du conseil de surveillance, l'assemblée générale approuve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice 2006 s'élève à la somme de 730 716,47 €
et que majoré du report à nouveau de 475 271,96 €
le montant total disponible atteint 1.205 988,43 €
L'assemblée générale décide de la répartition suivante :
un dividende total de 655 200,00 €
et de reporter à nouveau le solde, soit 550 788,43 €

Sixième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur comptable de 16 682 185,17 €, soit 213,87 € par part.

Septième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de réalisation de 13 814 331,75 €, soit 177,11 € par part.

Huitième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de reconstitution de 16 397 000 €, soit 210,22 € par part.

Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la société EXPERTISES GALTIER - 92 bis, rue Edouard Vaillant à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) pour expertiser, en tant que de besoin, le patrimoine, et ce, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Dixième résolution

L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder à la vente d'un ou de plusieurs actifs du patrimoine aux conditions qu'elle jugera convenables, après consultation du conseil de surveillance et ce, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Onzième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance, pour l'exercice 2007, à 4.000 €. Les membres du conseil pourront en outre prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

Douzième résolution

L'assemblée générale approuve l'élection d'un membre au conseil de surveillance et ce pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009, parmi la liste des candidats ci-dessous.

AAAZ SCI - société civile immobilière

Représentée par Madame Marie-Dominique BLANC-BERT Détenant 30 parts

Siège social : 2 allée de Marivel-96 avenue de Paris - 78000 Versailles.

Monsieur Germain GAUTIER - né le 9 août 1948

Détenant 27 parts

Demeurant : Chemin des Roberts - 04100 Manosque

Références professionnelles : ingénieur-expert agréé APSAD et CNEI.

Activité au cours des cinq dernières années : directeur technique de la société Alpes Provence Expertises Constructions Services - expert foncier et audit technique de la SA HLM des Alpes de Haute-Provence - expertises privées en matière immobilière - missions de conception et réalisation d'immeubles et lotissements.

Monsieur Jacques TCHENG - né le 25 avril 1948

Détenant 10 parts

Demeurant : 1 rue Duvernay à La Tronche (Isère),

Références professionnelles : ingénieur des Travaux Publics de l'Etat à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Activité des cinq dernières années : directeur ordonnateur à la Régie des Eaux de Grenoble et membre de la commission européenne environnement du CCEP à Bruxelles.

Treizième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts ou formalités où besoin sera et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La Société de gestion

0707448